



COVID_19

Plan de protection des activités enfance, familles et catéchisme jeunesse

Cadre général

En cohérence avec les ordonnances du Conseil d'Etat vaudois, la cellule de crise de l'EERV précise ci-après ce qui est possible pour les activités enfance, familles et catéchisme-jeunesse jusqu'à 16 ans dès le 25 novembre 2020 et jusqu'à nouvel avis.

1. Les activités impliquant des adultes (Éveil à la foi, célébrations familiales, etc.) sont actuellement permises en groupes de 5 personnes max.
Dans ces conditions, ces activités ne peuvent pas se vivre en présentiel ; les visio-conférences, newsletters, vidéos sont à privilégier.
[Site internet de partage d'idées](#) alimenté par les actrices et acteurs de l'Enfance.
2. Les groupes d'enfants et d'adolescents de moins de 16 ans peuvent se rassembler aux conditions suivantes :
 - L'ordonnance du Conseil d'Etat autorise des groupes de 30 enfants maximum. Toutefois compte tenu du cadre sanitaire actuel, des groupes de 15 à 20 enfants max. sont à privilégier. Le masque est obligatoire dès 12 ans.
 - Limiter la présence de bénévoles et professionnel-le-s durant toute la durée de l'activité (1 adulte pour 5 enfants).
 - Proposer des activités de courtes à moyennes durées (max. 3 heures).
 - Prévoir des collations individuelles ou exclusivement sorties des sacs des participant-e-s.
 - Organiser du matériel d'animation en suffisance ou prévoir des kits individuels pour éviter toute transmissions répétées entre les participant-e-s.
 - Avoir à disposition un numéro de téléphone de la personne référente à appeler en cas d'urgence.
 - Établir un tableau de mise en pratique des activités. [Exemple de tableau](#)
 - En cas de suspicion d'un cas de COVID-19, le ou la participant-e ou accompagnant-e est séparé-e du groupe et doit porter un masque. Un-e seul-e encadrant-e prend en charge ladite personne, s'assure de son retour à domicile et veille à ce qu'un contrôle médical soit effectué et que le ou la responsable de l'activité en soit informé.

Référence : [Concept de protection GLAJ – activités extrascolaires encadrées](#)